

SÉANCE ORDINAIRE 21 SEPTEMBRE 2015 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGT ET UNIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVES LEGAULT, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.

Sont présents formant quorum:

Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, président Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, vice-président Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac

Sont également présents :

Stéphane Giguère, agissant à titre de secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

Alexandre Toméo, délégué substitut pour la municipalité de Pointe-Calumet

Est absente:

Chantal Ladouceur, agissant à titre de trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RA 023-09-2015

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par monsieur Normand Clermont Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 21 septembre 2015 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que présenté.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RA 024-09-2015

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2015

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2015 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que rédigé. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RA 025-09-2015

3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2015</u>

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement du compte présenté sur la liste établie 21-09-2015 au montant de **3 698.75 \$.** La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RA 026-09-2015

3.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC ET LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES RELATIVEMENT À L'OFFRE DE RÈGLEMENT DE GRÉ À GRÉ DE CESSION DE LA PARTIE DE LOT NUMÉRO 2 128 765 SITUÉ AUX ABORDS DU CHEMIN D'OKA

CONSIDÉRANT les travaux de réaménagement du chemin d'Oka plus

précisément dans la parcelle située entre le chemin Principal

et la montée de la Baie;

CONSIDÉRANT l'offre de règlement du Ministère des transports du Québec

(MTQ) pour un montant de 10 027 \$ tel que décrit à l'entente

corrigée;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Clermont

Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de règlement de gré à gré proposé par le MTQ au montant de 10 027 \$ relativement à la cession de la partie du terrain numéro 2 128 765 tel qu'identifié sur les plans numéros AA20-5100-9709-A partie 6A/6 préparé par le MTQ en date du 24 avril 2015.

Le président, monsieur Yves Legault, et le secrétaire, monsieur Stéphane Giguère, sont autorisés à signer les documents pour et au nom de la Régie d'Assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

EXPLOITATION

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RA 027-09-2015

6.1 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2015</u>

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19 h 22.

STÉPHANE GIGUÈRE
SECRÉTAIRE